



RAPPORT D'ACTIVITES
2015-2016

Sommaire

Sommaire	2
1. Présentation de l'association.....	3
a. Historique.....	3
b. Objectifs de l'association	3
c. Adhérent.e.s	4
d. Membres du bureau.....	4
2. Réalisations de l'association.....	5
a. Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche.....	5
b. Vade-mecum à l'usage des établissements	5
c. Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel	6
d. Interventions extérieures	6
e. Animation ou organisation de sessions de formation.....	7
f. Réponses aux sollicitations des médias.....	7
g. Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques.....	8
h. Campagnes de mobilisation.....	8
i. Réunions du bureau du CLASCHEs.....	10
3. Rapport financier 2015.....	11
4. Perspectives de développement.....	13

1. Présentation de l'association

Créé en tant que collectif en 2002, puis devenu une association en 2003, le CLASCHEs (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) a pour fonction d'informer et de prévenir le harcèlement sexuel dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

a. Historique

Le harcèlement sexuel, à l'instar des autres violences sexuelles, est un sujet tabou en France. S'il est interdit par le Code pénal depuis 1992 et que la loi de 2012 renforce l'arsenal juridique, les changements institutionnels demeurent prudents, tant le fantasme et la hantise de la « guerre des sexes » à l'américaine est fort, bien qu'infondé et erroné.

Ce tabou et ces réticences sont également vrais dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le CLASCHEs est né de ce constat, renforcé par un contexte où les dispositifs de prévention et de sanction internes aux établissements se révélaient totalement inopérants pour faire cesser les situations de harcèlement sexuel subies par les étudiant.e.s, BIATSS ou enseignant.e.s.

Des étudiantes en sciences sociales de différentes institutions parisiennes, ayant recueilli des témoignages, ont donc décidé de créer un collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, en janvier 2002. Un site est créé, une pétition est lancée, qui remporte un grand succès, et une campagne de presse assez importante permettent de lancer le CLASCHEs.

Le collectif devient une association loi 1901 en février 2003, et dispose de statuts et d'une charte inter-CLASCHEs. Il est ouvert aux étudiant.e.s, BIATSS et enseignant.e.s et agit à l'échelle nationale.

b. Objectifs de l'association

L'objectif premier du CLASCHEs est de lever le tabou sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur afin que les victimes ne soient plus isolées et que les responsables n'agissent plus dans l'impunité.

Le CLASCHEs demande l'ouverture d'un débat sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les pratiques trop répandues d'abus d'autorité en matière sexuelle. Il mène ainsi différentes actions de sensibilisation et de formation dans de nombreux établissements.

Il agit enfin pour que les établissements assurent une prévention et une protection des victimes et pour que soient proposés des recours efficaces pour les victimes, notamment par une réforme des procédures disciplinaires. Il interpelle et alerte ainsi régulièrement les responsables des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si le CLASCHEs a pour rôle d'orienter les victimes dans les démarches qu'elles entreprennent, il ne peut pas fournir une aide psychologique ni un accompagnement juridique aux victimes.

c. Adhérent.e.s

Pour l'année 2015-2016, l'association a reçu 10 adhésions et 6 soutiens.

d. Membres du bureau

Le bureau du CLASCHEs est renouvelé une fois par an, lors de l'Assemblée générale. Les neuf membres pour l'année 2015-2016 ont été élu.e.s lors de l'AG du 5 mars 2015.

2. Réalisations de l'association

a. Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche

Pour lever le silence sur le harcèlement sexuel dans l'ESR, il faut précisément commencer par informer. C'est pourquoi le CLASCHEs a lancé le 5 février 2014 la première édition électronique de « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre ».

En libre accès sur le site de CLASCHEs, il a été largement diffusé tant aux associations féministes qu'aux syndicats étudiants mais également aux chargé.e.s de mission égalité au sein des universités ainsi qu'aux différentes institutions. En janvier 2015, 6.000 exemplaires papiers ont été imprimés.

En 2015-2016, l'association a activement travaillé à la diffusion de la version papier du guide auprès des étudiant.e.s et personnels de l'ESR. En octobre 2015, 2.000 guides supplémentaires ont été imprimés pour permettre à l'association de répondre aux besoins et demandes d'information.

Lien vers le guide : <http://www.clasches.fr/contenu/publication-guide-information-sur-le-harcelement-sexuel-dans-esr>

b. Vade-mecum à l'usage des établissements

Lancé le 25 novembre 2015, le Vade-mecum à l'usage des établissements sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche est le fruit d'un an de travail entre l'ANEF (Association nationale des études féministes), le CLASCHEs et la CPED (Conférence permanente des chargées de mission égalité). Il est consultable en libre accès sur le site de chacune des associations.

L'objectif du Vade-mecum est d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la mise en place d'actions contre le harcèlement sexuel. Il vient ainsi en complément du guide du CLASCHEs. Il décrit notamment des exemples de prise en charge institutionnelle des situations de harcèlement sexuel, pour aider les établissements à mettre en place leur propre politique, en fonction du contexte qui est le leur.

Il est conçu pour répondre aux questions de différents acteurs institutionnels directement ou indirectement concernés par la prise en charge de la question (services RH, services juridiques, directions, services de santé, chargé.e.s de mission égalité, services communication...).

Lien vers le vade-mecum : <http://www.clasches.fr/contenu/publication-vade-mecum>

c. Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel

Au cours de l'année 2015-2016, le CLASCHEs a été contacté directement par plusieurs personnes victimes ou témoins de faits dont elles considéraient qu'ils constituaient du harcèlement sexuel, dans des établissements privés et publics. Les personnes nous ont sollicitées pour des cas relevant de villes différentes.

Nous leur avons fourni des informations pour se protéger et, pour celles qui le souhaitaient, pour dénoncer leur agresseur. Nous les avons également orientées vers des structures, variables selon les situations, aptes à les accompagner dans leurs démarches.

d. Interventions extérieures

En 2015-2016, le CLASCHEs a été sollicité pour intervenir dans différentes journées d'études, tables rondes d'information et de sensibilisation :

Date	Lieux	Structure organisatrice
5 mars 2015	Sciences po, Campus Reims	Sciences po
3 mars 2015	Orléans	Université d'Orléans + Radio campus Orléans
10 mars 2015	Sorbonne	AGEPS (Association Générale Des Étudiants de Paris-Sorbonne)
31 mars 2015	Rennes II	Solidaires étudiant-e-s Rennes II
11 avril 2015	Nantes	UNEF
16 avril 2015	Lyon	FAGE
5 mai 2015	Université d'Angers	Université d'Angers, MFPF, CIDFF et SUMPS
26 août 2015	Université de Montréal	Congrès international des recherches féministes dans la francophonie
17 septembre 2015	Paris VII	Université Paris VII
17 octobre 2015	Paris-Ouest	UNEF
21 octobre 2015	Pouchet, Paris	CRESSPA, Paris 8
18 novembre 2015	EHESS, Paris	Solidaires étudiant-e-s EHESS
26 novembre 2015	Université de Strasbourg	Université de Strasbourg / Laboratoire SAGE
14 décembre 2015	Jussieu, Paris	CGT Université Pierre et Marie Curie, Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique

e. Animation ou organisation de sessions de formation

En 2015-2016, le CLASCHEs a également été sollicité pour réaliser des formations et a organisé une journée nationale de formation.

Date	Lieu	Structure	Objet de la formation	Nombre de participant.e.s
11 juin 2015	Université de Bordeaux	Université de Bordeaux	Formation de personnels en vue de la création d'une Cellule de veille.	15
2 octobre 2015	CHA	CLASCHEs	Journée de formation CLASCHEs	30
5 février 2016	Université de Dijon	Université de Dijon	Formation de personnels	25
10 mars 2016	Université de Caen	SUD	Formation d'adhérents	30

f. Réponses aux sollicitations des médias

Si les questions de harcèlement sexuel dans l'ESR font peu l'objet de l'actualité médiatique, le CLASCHEs est mobilisé en tant que rare acteur prenant en charge cette question.

Date	Type de médias	Titre du média	Référence de l'interview
24 février 2015	Presse	<i>Libération</i>	
3 mars 2015	Radio	Radio campus Orléans	
20 mai 2015	Presse	<i>Mediapart</i>	https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/200515/universite-de-toulouse-2-le-mirail-demande-de-suspension-dune-procedure-de
5 novembre 2015	Radio	Radio campus Lille	
3 décembre 2015	Presse	<i>Le monde</i>	http://www.lemonde.fr/vie-etudiante/article/2015/12/03/le-harcèlement-sexuel-a-l-université-n-est-pas-un-phénomène-marginal_4823821_4468406.html
15 février 2016	Presse	<i>Le Figaro étudiant</i>	http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/la-sorbonne-va-combattre-le-harcèlement-sexuel-a-l-université-19173/

g. Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques

Régulièrement, le CLASCHEs affirme avec force la nécessité et l'urgence d'une réforme en profondeur des procédures disciplinaires : intégrer pleinement la victime à la procédure (droit de saisine, droit d'information sur la procédure, droit de faire appel...), assurer une composition statutaire paritaire des sections disciplinaires, faire instruire et juger par des membres extérieurs à l'établissement, séparer instruction et jugement, etc. Devant le faible écho de ces démarches, le CLASCHEs a concentré ses efforts sur d'autres actions.

Date	Organisme	Statut	Les différents points discutés
6 juillet 2015	Cabinet du MENESR (Jérôme Teillard)	RDV CLASCHEs	Différents dossiers problématiques, financement, projet de décret doctorat.
7 octobre 2015	MENESR, Mission parité (Maria-Eleonora Sanna)	RDV CLASCHEs	Différents dossiers, financements, rapport d'activités

h. Campagnes de mobilisation

Le CLASCHEs a initié et organisé deux mobilisations collectives pour dénoncer des situations inacceptables.

Mobilisation pour le retrait de l'éméritat d'un Directeur de recherche du CNRS

Le 25 novembre 2014, le CLASCHEs avait sollicité l'intervention du CNRS pour l'annulation de l'éméritat d'un Directeur de recherche (DR) qui avait fait l'objet de plusieurs dénonciations pour harcèlement sexuel, jamais suivies de procédures.

Face à l'inaction du CNRS, le CLASCHEs a publié le 8 mars 2015 un Communiqué de presse dénonçant cette situation inacceptable et demandant au CNRS d'agir au plus vite. Cette publicisation de l'inaction du CNRS a suscité des réactions. Le Conseil scientifique, sous l'impulsion des élu.e.s FSU-SNCS et CGT-SNTRS, a ainsi voté le 28 avril 2015 deux recommandations : l'une demandant la suspension du DR et la mise en place d'une enquête administrative ; l'autre demandant au CNRS d'appliquer les procédures administratives prévues en cas de dénonciation de faits de harcèlement sexuel.

Si le CNRS n'a jamais réagi directement auprès du CLASCHEs, nous avons appris à la rentrée 2015-2016 qu'une enquête administrative était finalement lancée ; le CLASCHEs reste vigilant et attend beaucoup des conclusions de cette enquête. Il vient d'informer le CNRS qu'il attendait d'être informé des suites de cette enquête.

CP du 8 mars 2015

<http://www.clasches.fr/contenu/communiqu%C3%A9-de-presse-du-8-mars-2015>

Recommandations du Conseil scientifique du CNRS du 28 avril 2015

<http://www.clasches.fr/contenu/recommandations-vot%C3%A9es-par-le-conseil-scientifique-du-cnrs-0>

Mobilisation contre la composition d'un comité de sélection à l'université Toulouse Jean Jaurès

A la fin du mois d'avril 2015, nous avons appris que Daniel Welzer-Lang présidait le comité de sélection d'un poste de maître.sse de conférences à l'université Toulouse Jean Jaurès, en 19e section intitulé « Inégalités, discriminations, genre », alors que celui-ci est connu pour avoir été dénoncé il y a plus de 10 ans pour des faits de harcèlement sexuel (sans pour autant qu'il soit inquiété). Au-delà du scandale de ce choix pour présider le comité de sélection, le CLASCHEs s'est en particulier inquiété du fait que des victimes et personnes ayant dénoncé les faits et candidates à un poste de maître.sse de conférences doivent choisir entre renoncer à candidater ou être évaluées par la personne qu'elles accusent.

Pour alerter la communauté universitaire de cette situation intolérable et demander la suspension de la procédure de recrutement, un communiqué de presse a été publié et diffusé le 6 mai 2015, soit avant que le comité ne se réunisse pour convoquer des candidat.e.s aux auditions. Ce communiqué a été co-signé par l'ANEF (Association nationale des études féministes), l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail), EFiGiES (Association de jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, sur le genre et les sexualités) et l'ANCMSP (Association nationale des candidat.e.s aux métiers de la science politique).

Le Communiqué de presse obtient un large écho, et certain.e.s membres du comité de sélection démissionnent. La section 19 (Sociologie, démographie) du CNU (Conseil national des universités) vote le 19 mai 2015 une motion rappelant les principes déontologiques devant être au principe des procédures de recrutement et invitant les établissements à agir contre le harcèlement sexuel. Le même jour, le syndicat SUD-Éducation de l'université Toulouse Jean Jaurès publie un Communiqué de presse demandant au président de l'université de former un nouveau comité de sélection.

Néanmoins, l'université de Toulouse ne réagit pas. Le 20 mai, nous publions une Lettre ouverte au président de l'université, co-signée par l'ANEF, EFiGiES, l'ANCMSP et l'ASES (Association des sociologues de l'enseignement supérieur), et ouverte à signatures. Recevant plusieurs dizaines de signatures en quelques heures, la Lettre ouverte est publiée sur Mediapart. Elle obtiendra près de 600 signatures dans la seule journée du 20 mai, dont celle de l'AFS (l'Association française de sociologie).

Le 20 mai au soir, le CLASCHEs est informé par des candidat.e.s (l'université reste muette) que les auditions prévues le lendemain sont suspendues. Le 21 mai, le CLASCHEs publie un Communiqué de presse annonçant cette victoire de la mobilisation collective et rappelant le maintien de sa vigilance et l'exigence d'un nouveau comité de sélection.

Face à l'absence de réponse de l'université, et aux rumeurs persistantes d'un maintien de Daniel Welzer-Lang dans le comité de sélection, le CLASCHEs envoie le 2 juin 2015 un courrier au président de l'université pour lui faire part de notre vigilance et de notre détermination. Ce courrier est co-signé par une vingtaine de collectifs professionnels, syndicaux ou féministes. Ce courrier restera, une nouvelle fois, sans réponse.

Finalement, la procédure a été définitivement suspendue, sans pour autant que les candidat.e.s en soit informé.e.s. À la suite de cette mobilisation, une rencontre a eu lieu entre le CLASCHEs et l'ASES, l'AFS et la section 19 du CNU au mois de septembre 2015 pour renforcer le partenariat initié à l'occasion de cette campagne.

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHEs – 2015-2106

En février 2016, le poste de l'université de Toulouse Jean Jaurès a été à nouveau mis au concours, le profil ayant été légèrement modifié et ne contenant plus le mot « genre ». Pour l'instant, la composition du comité de sélection n'est pas connue.

CP du 6 mai 2015

<http://clasches.fr/contenu/halte-l%E2%80%99inertie-de-l%E2%80%99universit%C3%A9-en-mati%C3%A8re-de-harc%C3%A8lement-sexuel>

Motion de la CNU 19 et CP de SUD-Education de l'université Toulouse Jean Jaurès du 19 mai 2015

<http://www.anef.org/?p=2507>

Pétition du 20 mai 2015

<https://www.change.org/p/m-minovez-pr%C3%A9sident-de-l-universit%C3%A9-de-toulouse-2-suspendre-le-comit%C3%A9-de-recrutement-du-poste-n-4255-en-sociologie>

<https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/200515/universite-de-toulouse-2-le-mirail-demande-de-suspension-dune-procedure-de>

CP du 21 mai 2015

<http://clasches.fr/contenu/toulouse-une-victoire-qui-en-appelle-dautres>

i. Réunions du bureau du CLASCHEs

Pour assurer le bon fonctionnement de l'association, le bureau se réunit mensuellement pour :

- Assurer le suivi des projets en cours ;
- Travailler à développer de nouveaux projets ;
- Organiser la recherche de financements ;
- Assurer le suivi des tâches administratives (site, boîte mail, mise à jour de textes juridiques...);
- Préparer des communications collectives dans le cadre d'interventions extérieures, de formations et de campagne de presse ;
- Développer les relations avec les associations partenaires (particulièrement EFiGiES, l'ANEF, la CPED, l'AVFT et le Centre Hubertine Auclert (CHA).

3. Rapport financier 2015

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 (12 mois)

SOLDE au 31 décembre 2014
 Compte Société Générale : **5856,75 euros**
 Caisse : **0 euros**

DEPENSES	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	287,40€
Hébergement Site / Gandi (14,40 euros/an)	14,40€
Adhésion Centre Hubertine Auclert (30 euros/an)	30€
Frais Bancaires (9,50 euros/mois)	114€
Abonnement téléphonique (2 euros/mois)	24€
Réunions CLASCHEs (Transport)	105€
PROJETS	5536,19€
GUIDE CLASCHEs	
Impression du guide	4735,20€
Frais d'envoi des guides	39€
Graphisme Guide 2014	75€
Adobe (février 2015)	35,99€
FORMATIONS	
Formation du 2 octobre 2015 au CHA (remboursement transport +frais repas)	150€
Remboursement des militantes du CLASCHEs pour les formations (frais repas et transport)	501€
TOTAL DES DEPENSES	5823,59€

RECETTES	
ADHESIONS ET SOUTIENS	1935€
2015	320€
2014 (encaissées en 2015)	1615€
SUBVENTIONS	5000€
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Projet formation CHA + affiches 2016)	5000€
FORMATIONS (prestations facturées + défraiement)	1709,10€
Formation Université de Bordeaux (500€ + 195,90€ de frais de déplacement) / 11 juin 2015	695,90€
Formation Animafac (frais de déplacement) / 7 février 2015	95,20€
AVFT (formation 2014 à l'Université Paris 3)	850€
Défraiement transport formation Dijon	68€
TOTAL DES RECETTES	8644,10€

SOLDE au 31 décembre 2015
 Compte Société Générale : **8677,26 euros**
 Caisse : **0 euros**

4. Perspectives de développement

Pour l'année 2016, le CLASCHEs entend poursuivre ses activités et développer de nouveaux projets.

Une campagne nationale d'affichage a ainsi été lancée le 8 mars 2016. Elle devra être largement diffusée par l'association dans les mois qui viennent.

Nous souhaitons également commencer à répertorier systématiquement toutes les décisions du CNESER disciplinaire sur les cas de harcèlement sexuel à l'université afin d'avoir une visibilité (toute relative) sur les cas effectivement traités administrativement (sachant que seuls les cas dans lesquels le mis en cause fait appel arrivent au CNESER).